**الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية**

République Algérienne Démocratique et Populaire

**وزارة التعليم العالي و البحث العلمي**

Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique

**CONVENTION DE STAGE**

Entre**: L’Université Chadli Bendjedid – EL-Tarf**

Représentée par

**Pr …………………………………………………………………..….**

**Doyen de la faculté…………………………………..………………….**

Et

**L’établissement………………………………………………………….**

Représenté par**: Mr ………………………………………………………**

**Article 1- Dispositions générales**

La présente convention est régie par les dispositions de l’article 6 du décret exécutif n° 13-306 du 24 Chaoual 1434 correspondant au 31 aout 2013 portant organisation de stages pratiques et en milieu professionnel à l’intention des étudiants .

Et de l’arrêté n° 19 du 21 janvier 2015 relatif à la nature, à l’évaluation et au contrôle des stages pratiques et en milieu professionnel à l’intention des étudiants.

**Article 2- Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser la cadre d’organisation et de déroulement des stages pratiques en milieu professionnel à l’intention des étudiants du département de : …………………………...., Faculté des ………….…………………, de l’Université Chadli Bendjedid El Tarf .

Le stage concerne les étudiants inscrits en vue de l’obtention de diplôme de ………..……….., Spécialité……………………………………………….

**Article 3- Objectifs du stage**

Le stage de formation a pour objet de :

* Permettre à l’étudiant de mettre en pratique ses connaissances théoriques et méthodologiques acquis durant sa formation.
* Réaliser le projet de fin d’études par la préparation d’une mémoire.
* Le but du stage consiste à préparer l’étudiant à la vie professionnelle.
* Le stage fait partie du cursus pédagogique de l’étudiants, il est obligatoire en vue de l’obtention des diplômes de licence/ de master.

Les activités de stage sont déterminées par l’établissement universitaire et l’établissement ou l’administration d’accueil en fonction du programme de la formation dispensée.

**Article 4- Thèmes des stages et organisation du travail**

Les thèmes des stages ainsi que les plans de travail des stagiaires et les objectifs assignés aux stages sont laissés à l’appréciation des encadreurs des stages et sont déterminés selon le programme d’études et le sujet de fin d’études validé par l’encadreur enseignant –chercheur de l’établissement universitaire avec l’accord des instances pédagogiques de l’Université Chadli Bendjedid El Tarf et des instances concernées par la prise en charge des stages de l’établissement ou l’administration d’accueil.

**Artcile5-** **Désignation des encadreurs et maitres de stage**

L’établissement universitaire désigne un encadreur enseignant-chercheur, l’établissement d’accueil désigne un maitre de stage.

Les cadres techniques (maitre de stage) chargés de suivre les stagiaires sont désignés par …………………………………………………………………………………..……et doivent être de…………………………………………….………………avec au moins cinq ans d’expérience.

Durant sa présence sur les lieux du stage, le stagiaire est placé sous l’autorité hiérarchique su maitre du stage désigné.

Il doit respecter strictement les dispositions du règlement intérieur de l’établissement ou l’administration d’accueil et du service où il est affecté.

**Article6-Modalités pratiques de déroulement du stage**

**Périodicité des stages**

Les stages se déroulent sur la période : du………………..……………..au…………...………….

Avec une périodicité de :……………….mois.

La répartition se fait comme suit :

2éme semestre : le stagiaire affecté vers les différents services selon les plannings suivants :

Du……………………………………….………..au……………………………….………….

Du……………………………………….………..au……………………………….……………

Le groupe est composé de (nombre d’étudiants) :1)……………………………….………………

2)…………………………………………………

3)…………………………………………………

4)…………………………………………………

Le groupe est dimensionné avec les encadreurs en fonction des capacités d’accueil de l’établissement ou l’administration d’accueil.

Articel7- **Conditions diverses**

* **7-1 Rémunération des maitres de stages**

Les maitres de stage perçoivent une rétribution servie par l’établissement de l’enseignement supérieur conformément à la réglementation en vigueur.

* **7-2 Couverture sociale du stagiaire**

La couverture de la sécurité sociale est assurée par l’Université Chadli Bendjedid .ElTarf.

Lorsqu’un accident survient par le fait ou à l’occasion du stage en entreprise, l’obligation de la déclaration de l’accident de travail incombe à l’administration où est effectué le stage.

L’administration ou l’établissement d’accueil doit adresser sans délai à l’établissement universitaire dont relève le stagiaire une copie de la déclaration d’accident de travail envoyé à la structure de la sécurité sociale compétente.

* **7-3 condition d’absence du stagiaire :**

Le stagiaire est autorisé à s’absenter dans les cas suivant :

* + - Maladie chronique invalidante.
    - Maternité.
    - Maladie longue durée.
    - Service national.
    - Obligations familiales.

**Article 8-** **Durée de la convention et modalités de résiliation**

La présente convention de stage est conclue pour une durée de trois (3) ans renouvelables pour la même période.

La partie qui souhaite mettre fin à la présente convention est tenue d’informer l’autre partie six 6 mois avant la date proposée de la fin de la convention.

**Article 9-Entrée en vigueur**

La présente convention entre en vigueur à partir de la date de sa signature par les deux parties.

Fait à………………………..Le…………………………………

**L’établissement ou l’administration d’accueil**

**Représenté par** : ………………………………..

**Université Chadli Bendjedid , ElTarf**

**Représentée par** ………………………